

Compte-rendu du conseil des écoles De Vinci et Debussy du 5 novembre 2015

1. Validation du précédent compte-rendu de conseil d'école.

Celui-ci est validé.

2. Résultats des élections de parents d'élèves et procédure concernant la transmission du matériel de vote.

Ecole De Vinci : 227 parents inscrits ; 95 votants dont 8 nuls.

Ecole Debussy : 200 parents inscrits ; 95 votants dont 17 nuls

Les parents élus continuent de proposer leur aide à la préparation du matériel de vote qui est ensuite distribué aux familles ; nous les en remercions.

3. Effectifs rentrée 2015.

Ecole Vinci : CP de Mme Sené : 16

CE1 de Mme Tantet : 27

CE2 de Mme Weissier : 23

CE2 de M. Catoir : 27

CM1 de Mme Desplanques : 31

TOTAL : 124 élèves

Ecole Debussy : CP de Mme Dubois : 20

CE1 de Mme Descroix : 26

CM1/CM2 de Mme Lopes : 13 + 15

CM2 de M. Schinkler : 29

ULIS de Mme Delargillière : 12

TOTAL : 115 élèves

4. Projet d'école.

Nous sommes dans la dernière année de notre projet « la place du jeu dans les apprentissages ». Les priorités de notre projet sont les suivantes :

- Développer le raisonnement mathématique, logique et stratégique
- Savoir-faire : Développer les méthodes de travail, les compétences transversales : l'attention, la concentration, la rigueur et l'autonomie au travers des jeux et dans les activités scolaires.
- Savoir-être : Développer la solidarité, le respect des règles et des autres, prendre plaisir, savoir prendre des risques, développer la confiance et l'estime de soi, s'ouvrir aux autres et au monde.

Cette année encore, les enseignants vont mettre en place dans leur classe différentes activités en lien avec ce projet (défi-maths, rallye lecture, rituels, challenge sportif...)

5. Reconduction du règlement intérieur de l'école, charte de laïcité et reconduction du PPMS.

Le règlement intérieur reste cette année inchangé. Il a été distribué accompagné de la Charte de Laïcité. Ces documents doivent être signés des parents.

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) et lui aussi reconduit. Un exercice de confinement aura lieu dans chaque école.

6. Dans le cadre du PEDT, lien entre l'école et les activités proposées aux TAPS.

Des passerelles existent bien entre les TAPS et le projet d'école ; elles s'articulent autour des 3 priorités de ce dernier. Avant d'être mis en place, le PEDT a été validé par la direction académique.

7. Bilan de la coopérative année 2014/2015.

Ecole Vinci : Le montant des charges s'élève à 5469.49€ et celui des produits à 7142.00€. La coopérative scolaire a donc terminé l'année scolaire avec un excédent de 1672.51€

Ecole Debussy : Le montant des charges s'élève à 4767€ et celui des produits à 5939.78€. La coopérative scolaire a donc terminé l'année scolaire avec un excédent de 1172.78€

Chaque école a reçu une subvention de 1500€ de la municipalité et de 500€ de l'association de parents d'élèves. Nous les en remercions une nouvelle fois.

8. Bilan des actions de l'association de parents d'élèves année 2014/2015.

Le montant des charges s'élève à 4971.71€ et celui des produits à 4982.79€. Les calculatrices qui seront remises aux futurs collégiens à la fin de l'année 2016 ont déjà été financées. L'association de parents d'élèves termine l'année scolaire avec un excédent de 11.08€.

De plus, l'association qui était jusqu'à présent affiliée à la FCPE a été dissoute. Désormais, l'association de parents d'élèves de Neuilly-en-Thelle est « sans étiquette ».

9. Date de la kermesse.

Malgré quelques réserves, les parents d'élèves souhaitent remettre en place une kermesse. Elle aurait lieu le samedi 2 juillet 2016.

10. Sorties scolaires.

Le plan Vigipirate étant toujours au niveau « vigilance attentat », les sorties scolaires en Ile-de-France sont interdites.

Ecole De Vinci : Les 5 classes se rendront à Chambly (via La Faïencerie) le jeudi 21 janvier voir une pièce de théâtre : Peau d'âne. Coût total de cette sortie : 1129€

Ils se rendront également à la maison de la chasse et de la nature d'Agnetz le jeudi 28 avril pour une journée rencontre avec les animaux de la forêt. Coût total de cette sortie : 2760€

Ecole Debussy : Les CM1/CM2 et les CM2 se rendront au festival de théâtre de Coye La Forêt le Lundi 9 mai et le Lundi 30 mai pour les classes de CP, CE1 et ULIS. Un autre projet de sortie est également à l'étude pour les classes de CP, CE1 et ULIS

Les classes de CM1/CM2 et CM2 partiront en classe de mer à Camaret du 6 au 13 juin. Cette classe de découverte est financée à 60% par la municipalité, le reste (soit environ 250€) est à la charge des familles.

11. Surveillance de la cour.

Certains élèves de l'école De Vinci se font des « massages » durant la récréation. Dans la mesure où cela reste innocent, les enseignants les laissent faire à condition qu'ils ne s'installent pas par terre.

12. Trajet école - gymnase.

Les parents d'élèves se demandent si les trajets pour se rendre au gymnase ne seraient pas plus courts et plus sécurisés si les enseignants passaient par le stade plutôt que par la route. Les enseignants répondent que le gain de temps n'est pas significatif, que l'entrée du stade est parfois recouverte de tessons de verre et que marcher sur un trottoir oblige les élèves à rester rangés et à ne pas se disperser.

13. Sanitaires école Debussy.

Il a été constaté qu'un chariot de produits d'entretien figurait dans un local non fermé. La municipalité répond que ceci n'a pas lieu d'être et que le nécessaire sera fait.

14. Carré de pelouse sous le panneau d'affichage de l'école Debussy.

Des déjections canines « parsèment » régulièrement ce carré de pelouse limitant ainsi l'accès au panneau d'affichage.

La municipalité a tout essayé et ne sait plus quoi faire contre l'incivilité de certaines personnes.

15. Nuisances sonores dans la cantine.

Afin de réduire le niveau sonore lors des repas des enfants, les parents d'élèves se demandent si ces derniers ne pourraient pas déjeuner avec un fond musical.

La municipalité craint que cela ne produise l'effet inverse et rappelle que le déjeuner est un moment de détente pour les enfants qui engendre nécessairement du bruit.